

**PROCES-VEBRAL DE LA REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 2024**

Présents : Monsieur Philippe WERMEILLE, Maire
Mesdames MISCHLER, LOCU-CHARLIER, JOLY et VILQUIN
Messieurs REYMOND, GUTRIN, PIERRECY, MICHEL F, LORIN, FERREUX

Absent : Monsieur MICHEL A

Absent excusé : Monsieur C. ROYER

Date de la convocation : 22/05/2024

Secrétaire de séance : Bernard PIERRECY

I – APPROBATION PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 21 MARS 2024

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes lors de cette réunion.

Ventes de terrains

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux couples se sont présentés pour acquérir la parcelle de terrain rue des Saules. Ces personnes souhaiteraient que la commune prenne en charge le plan de bornage et demande si il est possible de prévoir l'entrée sur la parcelle par le bas de celle-ci.

Après échange le conseil propose de réaliser le bornage mais au frais à l'acquéreur et accepte l'accès par le bas de la parcelle mais à l'angle de la rue des Saules et des Croisettes

M le Maire présente la proposition de M. RUSTHUL pour l'acquisition de la parcelle rue Pasteur au prix de 50 € TTC soit environ 41 € HT. Mais le conseil maintien sa proposition de prix à 50 € HT.

Monsieur le Maire a également rencontré un couple intéressé par le lot n° 15 du lotissement « Sous le Crêt ».

II – DELIBERATIONS

1- RPQS 2023

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOPTÉ** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

2- Modification du tableau des effectifs – Création de poste

Monsieur le Maire propose le recrutement d'un agent pour le ménage de la mairie et des communs des 4 logements de l'ancienne école et des logements de la mairie.

Il propose un contrat de 4h hebdomadaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique à compter du 1^{er} juillet 2024.
- PRECISE que des heures complémentaires effectuées par ces agents en cas de nécessité de service, pourront être rémunérées.
- ACCEPTE de modifier le tableau des emplois.
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants.

II-DOSSIERS EN COURS

- PLUi

Monsieur le Maire présente le projet de PLUi pour la commune de CIZE.

Mme JOLY précise que ce projet intègre un projet de lotissement qui réduira la pâture ou sont actuellement les chevaux et que ça nuira au charme du village.

M. le Maire explique que ces terrains étaient mis à disposition du cultivateur et que cette disponibilité était provisoire.

M. LORIN estime qu'il n'est pas justifié de garder des terrains constructibles alors qu'il y a des risques de pénuries d'eau.

M. le Maire informe qu'une enquête publique sera organisée avant validation du PLUi et que chacun aura la possibilité de s'exprimer.

- Logiciel enfance

Mickael GUTRIN Informe que suite à divers problèmes rencontrés dans la gestion du périscolaire, la commune souhaite changé de logiciel et que son choix s'est porté sur l'Editeur Berger Levrault. Editeur déjà utilisé dans d'autres domaines (Etat civil, Comptabilité, facturation eau ---).

- Tarifs cantine/garderie

Mickael présente le travail qu'il a effectué avec M. ANTONIO, adjoint au Maire de Ney, sur une possible l'évolution des tarifs du périscolaire, sur la demande la commune de Ney afin d'atténuer le déficit de ces services.

- Optimisation parc boites aux lettres de la poste

Monsieur le Maire présente la proposition de la Poste, qui souhaite supprimer des boîtes à lettres pour optimiser le ramassage du courrier. Au nombre de trois, La Poste envisage d'en supprimer une.

La séance est levée à 20h30

Le secrétaire de séance

Bernard PIERRECY



Le Maire

Philippe WERMEILLE

